

Méthodologie d'évaluation

Déploiement du PPAC

Etat des lieux

Contexte et définition

Mesures phares des plans cancer réussis [\[1\]](#) [\[2\]](#) [\[3\]](#), le programme personnalisé après cancer (PPAC) est devenu un critère essentiel à la qualité du parcours en cancérologie. Mis en avant par l'ARS Normandie dans la feuille de route régional 2022- 2025, le constat a été fait qu'il est « toujours peu ou pas mis en place » dans les établissements autorisés aux traitements du cancer [\[4\]](#). Pour mettre en place des actions visant à améliorer son déploiement, il est nécessaire d'établir un état des lieux régional en procédant à l'évaluation de son déploiement.

Programme Personnalisé d'Après Cancer (PPAC) : document remis au patient en fin de traitement actif pour prendre le relais sur le Programme Personnalisé de Soins (PPS) et qui « décrit les modalités de surveillance médicale, d'accès aux soins de support et d'accompagnement social » (INCa).

Objectif, indicateur

Objectif : évaluer le déploiement du PPAC dans les établissements autorisés au traitement du cancer

Indicateur : nombre d'établissements qui remettent un PPAC, quelque que soit le type de document (local, régional ou national), le nombre remis ou la spécialité concernée

Si l'établissement déclare remettre des PPAC, il lui sera demandé de préciser certains éléments pour apprécier les conditions de remise :

1. Type de document remis : PPAC propre ou PPAC de l'INCa ou autre document
2. Spécialités concernées (le cas échéant)
3. Conditions de remise du PPAC (par exemple : préciser si le PPAC est remis par le médecin référent, par un professionnel paramédical de l'équipe de soin, s'il est remis pendant un temps spécifique...)
4. Existence d'une traçabilité de remise du PPAC (dossier patient, DPI, ...)
5. Nombre de PPAC remis par an

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Déploiement du PPAC	1	30/04/2025	OncoNormandie	3C

Critères d'inclusion

Etablissements autorisés à pratiquer au moins l'une des trois modalités de traitement du cancer (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie) et membre d'un 3C.

Période d'évaluation

Evaluation à un instant T.

Méthodologie

Modalité d'évaluation

Le déploiement du PPAC est évalué via une enquête menée auprès des équipes de soins et/ou des cadre de santé et/ou chef de service identifiés dans les établissements concernés. Il est évalué au niveau régional et détaillé par 3C.

Méthode

Rôle du 3C :

- Pour chaque établissement membre du 3C, définir la personne à interroger.
- Réaliser l'enquête ou transmettre l'enquête à la personne identifiée pour déterminer l'utilisation d'un PPAC dans l'établissement via un questionnaire en ligne : <https://forms.office.com/e/LsKmR5afBX>
- Il est prévu 1 réponse par établissement.

Rôle d'OncoNormandie

- Combiner les résultats pour réaliser une restitution régionale anonymisée

Périodicité et modalité de suivi

Limites de l'évaluation

L'évaluation est déclarative.

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Déploiement du PPAC	1	30/04/2025	OncoNormandie	3C

Texte de référence

- [1] [Plan Cancer 2009 – 2013, action 25.3.](#)
- [2] [Plan Cancer 2014 – 2019, action 7.3.](#)
- [3] [Stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021 – 2030, Action II-9.6](#)
- [4] [Feuille de route régionale 2022 – 2025, ARS Normandie, Action LVH5 et LVH7](#)
- [5] [Parcours de soins global après traitement d'un cancer, FAQ, Inca, 2022](#)

Historique des modifications

Version	Date	Modification apportée
1	30/04/2025	Création

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Déploiement du PPAC	1	30/04/2025	OncoNormandie	3C